

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°49 du 24 décembre 2008**

TEXTE SIGNALE

**DÉCRET N° 2008-1203**

modifiant le décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite.

*Du 21 novembre 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**DÉCRET N° 2008-1203 modifiant le décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite.**

*Du 21 novembre 2008*

NOR P R M X 0 8 2 6 4 5 4 D

---

*Texte modifié :*

Décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 (BO/G, p. 4463 ; BO/M, p. 3941 ; BO/A, p. 2400. ; BOEM 307.1.2) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 272 du 22 novembre 2008, texte n° 2 ; signalé au BOC 49/2008.

---

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 modifié portant création d'un ordre national du Mérite ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre national du Mérite en date du 6 novembre 2008 ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1er. Le second alinéa de l'article 36 du décret du 3 décembre 1963 susvisé est remplacé par les deux alinéas suivants :

« Des nominations directes aux grades d'officier et de commandeur peuvent intervenir par décision du grand maître, à raison de la particulière distinction des services rendus. Ces nominations interviennent dans la limite de 5 p. 100 du contingent annuel en ce qui concerne le grade d'officier et dans la limite de 2 p. 100 du contingent annuel en ce qui concerne le grade de commandeur.

Des nominations directes à la dignité de grand officier peuvent également intervenir dans les mêmes conditions, dans la limite d'une nomination par an. »

Art. 2. Le Premier ministre, la garde des sceaux, ministre de la justice, et le chancelier de l'ordre national du Mérite sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008.

Par le Président de la République :

Nicolas SARKOZY.

*Le Premier ministre,*

François FILLON.

*La garde des sceaux, ministre de la justice,*

Rachida DATI.

Vu pour l'exécution :

*Le chancelier de l'ordre national du Mérite,*

Général KELCHE.